



VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du lundi 25 juillet 2011

**OBJET : 01-3 - PROPRIÉTÉ SCI
MILLENNIUM NOMINÉES - CHEMIN DES
NIELLES ET CHEMIN DES ONDES -
PARCELLE SECTION CH N° 269 POUR
431 M² ENVIRON - ACQUISITION À
L'EURO SYMBOLIQUE**

Le lundi 25 juillet 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 18/07/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1687/11

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI
M. Jacques GENTE à M. Alain BIGNONNEAU
M. André PADOVANI à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Carine CURTET à Mme Marina LONVIS
Mlle Pierrette RAVEL à M. Gilles DUJARDIN
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Martine SAVALLI

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 27/07/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le - 1 AOUT 2011

Le Directeur de Mairie des
Services

Stéphane FINTRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-3 - PROPRIÉTÉ SCI MILLENIUM NOMINÉES - CHEMIN DES NIELLES ET CHEMIN DES ONDES - PARCELLE
SECTION CH N° 269 POUR 431 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

La société civile immobilière MILLENIUM NOMINEES a réalisé une maison individuelle sur la parcelle cadastrée CH 269 sise 67, chemin des Nielles et 11, chemin des Ondes laissant un délaissé de voirie d'environ 431 m².

La SCI MILLENIUM NOMINEES ou ses ayants droits, n'ayant pas vocation à entretenir, maintenir en état, faire acte de police ou assurer l'éclairage d'un espace intégré dans le domaine public communal, a proposé par courrier du 6 juin 2011 de céder à l'euro symbolique à la Commune ledit délaissé.

Dans le cadre de l'incorporation dans le domaine public de ce délaissé de voirie, les travaux consistent à réaliser l'aménagement chaussée et trottoir pour un coût estimé à 50 000 euros, le propriétaire ayant réalisé à l'alignement futur la clôture.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition d'une emprise de 431 m² cadastrée section CH n° 269 à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses d'enregistrement de l'acte relatives à cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP 2011.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.01-3 PROPRIÉTÉ SCI MILLENIUM NOMINÉES - CHEMIN DES NIELLES ET CHEMIN DES ONDES - PARCELLE SECTION CH N. 269 POUR 431 M² ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE -

Date de transmission de l'acte : 01/08/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 01/08/2011

Numéro de l'acte : DCM1687-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110725-DCM1687-11-DE

Date de décision : 25/07/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions